

18 MAR. 2015



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

H765

PRÉFÈTE DE LA SOMME

Préfecture de la Somme  
Direction des Affaires Juridiques  
et de l'Administration Locale

Bureau de l'Administration  
Générale et de l'Utilité Publique

Amiens, le 16 mars 2015

**INSTALLATIONS CLASSÉES POUR  
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Soumis à la directive IED – Chapitre II

**CERTIFICAT D'ANTÉRIORITÉ**

La préfète de la région Picardie, préfète de la Somme, donne acte à la société BIGARD, BP 53 à QUIMPERLE (29393), de sa déclaration effectuée le 18 octobre 2013, en application de l'article R513-1 du code de l'environnement, en vue d'obtenir le bénéfice de l'antériorité pour exploiter ses installations situées sur le territoire de la commune de FLIXECOURT, dont l'activité est autorisée initialement par l'arrêté préfectoral du 31 mars 2003.

Outre les rubriques déjà visées par les différents arrêtés, ces installations relèvent des rubriques suivantes de la nomenclature des installations classées :

| RUBRIQUE | RÉGIME | LIBELLÉ DE LA RUBRIQUE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | CAPACITÉ |
|----------|--------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 3642     | A      | Traitement et transformation, à l'exclusion du seul conditionnement, des matières premières ci-après, qu'elles aient été ou non préalablement transformées, en vue de la fabrication de produits alimentaires ou d'aliments pour animaux issus :<br>1. Uniquement de matières premières animales (autre que le lait exclusivement), avec une capacité de production supérieure à 75 tonnes de produits finis par jour ; |          |

Conformément à l'article R515-61 du Code de l'environnement :

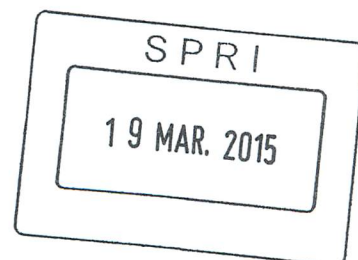
- la rubrique principale de l'exploitation est la 3642;
- Les conclusions sur les meilleures techniques disponibles relatives à la rubrique principale sont celles faisant référence à FDM Industries agro-alimentaires et laitières.

Conformément à l'article R515-71 du Code de l'environnement, l'exploitant adresse au préfet les informations mentionnées à l'article L515-29, sous la forme d'un dossier de réexamen dans les douze mois qui suivent la date de publication des décisions concernant les conclusions sur les meilleures techniques disponibles susvisées.

Par ailleurs, il est rappelé que les prescriptions auxquelles l'exploitation est déjà soumise demeurent applicables

Pour la Préfète et par délégation,  
Le chef de bureau,

Nicolas GRENIER

**Copie adressée à :**

Monsieur le maire de FLIXECOURT

Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement de Picardie

Inspecteur des installations classées

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme

Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé de Picardie

Direction Régionale des Entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'emploi de Picardie

Direction Régionale des Affaires Culturelles

Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours de la Somme

Bureau Interministériel Régional de Défense et de Sécurité Civile

Agence de l'eau Artois Picardie

51 rue de la République – 80020 Amiens cedex 9 – Tél. : 03 22 97 80 80 (standard) – Fax: 03 22 97 82 14 Portail de l'État dans la Somme:

<http://www.somme.pref.gouv.fr> Mèl : [pref-environnement@somme.gouv.fr](mailto:pref-environnement@somme.gouv.fr) – Bureau ouvert au public du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h 15 à 16 h